

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II – Allemagne

## **DONNEES DE SECURITE**

Dispersion „invisible“ de pigments verts

Code du produit : **337005-06885**

Version : **3**

Date de révision : **21.05.2013.**

Date d'impression : **21.05.2013.**

### **PARAGRAPHE 1 : Désignation de la matière, à savoir du mélange, et de l'entreprise**

#### **1.1 Identifiant du produit**

Nom du produit : dispersion « invisible » des pigments verts

#### **1.2 Utilisations reconnues et pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées**

Utilisation de la substance/ : Couleurs  
du mélange

#### **1.3 Coordonnées du fournisseur qui met à disposition la fiche de données de sécurité**

UV FLOOR UNIVERSE

6 Chemin de Serignan

26700 Pierrelatte

#### **1.4 Numéro d'urgence**

Bureau national de consultation / centre antipoison

Téléphone : +33 (0)4 72 11 69 11 (Informations sanitaires en cas d'urgence)

### **PARAGRAPH 2 : Risques potentiels**

#### **2.1 Classification de la matière ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS]

Le produit n'est pas classifié comme dangereux selon la directive 1272/2008/CE et ses annexes.

Classification selon la directive 1999/45/CE [Préparations dangereuses].

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses annexes.

Voir la section 11 pour des informations plus détaillées sur les symptômes et les effets sur la santé.

#### **2.2 Eléments d'étiquetage**

Pictogramme de danger : non attribué

Mot clé : non attribué

Indications de danger : non attribué

Consignes de sécurité : non attribué

Eléments d'étiquetage complémentaires : Fiche de données de sécurité disponible sur demande

#### **2.3 Autres risques**

Autres dangers ne nécessitant pas de classification

Aucun danger particulier à mentionner. Cependant, veuillez respecter les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité.

### **PARAGRAPH 3 : Composition/informations sur les composants**

Caractérisation chimique : Dispersion aqueuse à base de polymères et de colorants

Nom du produit / composants	Identifiants	%	Classification 67/548/EWG	Type
Sulfonate de sodium et de butylnaphtalène Voir la section 16 pour le texte complet de ce qui précède les phrases R mentionnées.	CE : 247 – 150 - 5 CAS : 25638 -17-9	1-2	Xj ; R36/37/38	[1]

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II – Allemagne

## **DONNEES DE SECURITE**

Dispersion „invisible“ de pigments verts

Code du produit : **337005-06885**

Version : **3**

Date de révision :

Date d'impression : **21.05.2013**

Nom du produit / composants	%	Classification 1272/2008/(CLP)
Sulfonate de sodium et de butylnaphtalène  Voir la section 16 pour le texte complet de ce qui précède les phrases H mentionnées.	1-2	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335

Il n'y a pas d'autres composants qui, dans les concentrations nommées et selon les connaissances actuelles du fournisseur, sont répertoriés comme étant nocifs pour la santé ou l'environnement et auraient donc dû être déclarés dans ce paragraphe.

### Type

- 1] Substance classée comme dangereuse pour la santé ou l'environnement
- 2] Substance ayant une valeur limite d'exposition professionnelle
- 3] La substance répond aux critères des PBT conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIII
- 4] La substance répond aux critères du vPvB selon le règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIII
- 5] Substance très inquiétante

Les valeurs limites d'exposition professionnelle, si elles sont disponibles, sont indiquées à la section 8.

**Informations générales** : L'impureté contenu dans le produit est de l'acide acrylique (n° CAS 79-10-7) < 0,1 poids %.

## **PARAGRAPHE 4 : Mesures de premiers secours**

### **4.1 Description des mesures de premiers secours**

- Informations générales** : En cas de symptômes ou de doute, consultez un médecin. Si le patient est inconscient, placez-le en position latérale e sécurité et consultez immédiatement un médecin. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Dans tous les cas, montrez la fiche de données de sécurité au médecin.
- Contact avec les yeux** : Rincez immédiatement les yeux à l'eau claire pendant au moins 15 minutes, en gardant les paupières ouvertes. Consultez un médecin.
- Inhalation** : Emmenez la personne concernée à l'air libre et allongez-la dans le calme.
- Contact avec la peau** : Enlevez immédiatement les vêtements contaminés ayant été mouillés. Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne pas laisser le produit sécher sur la peau. Lavez la peau en profondeur avec de l'eau et du savon ou utilisez un nettoyant cutané agréé.

Ingestion : En cas d'ingestion, rincez la bouche avec de l'eau (uniquement si la victime est consciente). Ne pas provoquer le vomissement, sauf indication contraire du personnel médical. Consultez un médecin.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets aigus ou survenant de manière différée**

Informations générales : Aucun effet secondaire particulier ou danger connu.

#### **4.3 Indications d'une aide médicale d'urgence ou d'un traitement spécial**

Notes à l'intention du médecin : Aucune recommandation particulière.

### **PARAGRAPH 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Agents extincteurs**

Approprié : Adapter les mesures d'extinction à l'environnement de l'incendie. Pour l'extinction il est recommandé de faire usage d'eau pulvérisée, d'un agent extincteur sec, de mousse ou de gaz carbonique.

Inapproprié : Jet d'eau pleine puissance

#### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de combustion dangereux : Les substances suivantes sont susceptibles d'être libérées en cas d'incendie : Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone.

#### **5.3 Instructions pour la lutte contre l'incendie**

Équipement de protection spécial pour la lutte contre l'incendie : Appareil respiratoire autonome et équipement de protection complet pour la lutte contre l'incendie l'usure.

Plus d'informations : Refroidir les récipients exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Adapter l'agent d'extinction aux matériaux environnants. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction ayant été contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale.

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II – Allemagne

## **DONNEES DE SECURITE**

Dispersion „invisible“ de pigments verts

Code du produit : **337005-06885**

Version : **3**

Date de révision : **21.05.2013.**

Date d'impression : **21.05.2013.**

## **PARAGRAPHE 6 : mesures relatives aux rejets accidentels**

### **6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

Informations générales : Assurer une ventilation adéquate. Utiliser des vêtements de protection personnels.

### **6.2 Mesures de protection de l'environnement**

Informations générales : Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines. Empêcher l'expansion de la zone concernée (par exemple en construisant des barrages ou des barrières anti-pollution)

### **6.3 Méthodes et matériel de récupération et de nettoyage**

Informations générales : Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, diatomite, liant universel, etc.). Les récipients remplis de matière absorbée doivent être correctement étiquetés. L'élimination de ce produit, de ses solutions et de ses sous-produits doit toujours se faire dans le respect des exigences de protection de l'environnement et des lois d'élimination des déchets, relativement aux exigences des autorités locales.

### **6.4 Référence à d'autres sections**

Informations générales : Voir la section 1 pour les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence.  
Voir la section 8 pour des informations sur les équipements de protection individuelle appropriés.  
Voir la section 13 pour plus d'informations sur le traitement des déchets.

## **PARAGRAPHE 7 : Utilisation et Stockage**

### **7.1 Mesures de protection pour une utilisation sans risques**

Mesures de protection : Veiller à une bonne aération de la pièce, procéder le cas échéant à l'aspiration de la zone de travail.

### **7.2 Conditions pour un stockage sûr, prenant en compte les incompatibilités**

Informations générales : Stocker dans un endroit sec, frais et bien aéré. Les contenants doivent rester fermés et scellés jusqu'à l'utilisation. Les contenants ouverts doivent être fermés avec précaution et stockés en position verticale, pour éviter toute fuite. Ne pas conserver dans des contenants non étiquetés. N'utiliser que des contenants appropriés afin d'éviter une contamination de l'environnement. Stocker selon les réglementations en vigueur. Protéger des températures négatives.

Classement VCI : 10-13 Autres substances inflammables et non inflammables  
Température de stockage : 5 à 48°C

### **7.3 Utilisation finale spécifique**

Recommandations : Non disponible.

## **PARAGRPAHE 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1 Paramètres à surveiller**

Limites sur le lieu de travail

Aucune valeur limite d'exposition n'est connue.

DNELs/DMELs

Aucune valeur DNELs/DMELs n'est disponible.

PNECs

Aucune valeur PNEC n'est disponible.

### **8.2 Contrôle et surveillance de l'exposition**

Mesures d'hygiène : Les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques doivent être respectées. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.  
Protection préventive de la peau grâce à une pommade de protection de la peau.  
Veiller à un nettoyage de la peau en profondeur et à des soins adaptés après le travail.

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protection latérale (DIN EN 166)

Protection de la peau : Vêtements de travail chimiques classiques, adaptés au lieu de travail

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II – Allemagne

## **DONNEES DE SECURITE**

Dispersion „invisible“ de pigments verts

Code du produit : **337005-06885**

Version : **3**

Date de révision : **21.05.2013.**

Date d'impression : **21.05.2013.**

**Protection des mains** : Utilisez des gants de protection conçus pour un contact intensif (DIN EN 374). Le gant de protection doit toujours être testé pour vérifier son adéquation au lieu de travail (par exemple, résistance mécanique, compatibilité avec le produit, propriétés antistatiques). Suivez les instructions du fabricant de gants et les informations sur l'utilisation, le stockage, l'entretien et le remplacement des gants. Les gants usagés doivent immédiatement être remplacés. Dans la mesure du possible, les phases de travail doivent être conçues de manière à ce que le port de gants ne soit pas obligatoire en permanence.

**Protection respiratoire** : Si les valeurs limites d'exposition professionnelle ont été dépassées, il est nécessaire de porter une protection respiratoire adaptée. Si aucune valeur limite d'exposition professionnelle n'est disponible, une protection respiratoire adéquate doit être fournie en cas de formation d'aérosols et de brume.

## **PARAGRAPHE 9 : Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les caractéristiques physiques et chimiques de base**

Aspect

État physique	: Liquide
Couleur	: Vert.
Odeur	: Faible
Température d'ébullition	: 100°C
Point d'éclair	: Sans objet.
Pression à la vapeur	: 18 kPa [20 °C]
Densité	: 1 à 1,1 g/cm <sup>3</sup>
Viscosité	: 18 à 19 mPa*s
Délai de ralentissement	: 18 à 22 s
Contenu solide	: 34 à 39 %
Valeur du pH	: 5 à 7
Solubilité	: dispersible

### **9.2 Autres informations**

**Pas d'autre information**

## **PARAGRAPHE 10 : Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Informations générales : Aucune donnée spécifique de réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

### **10.2 Stabilité chimique**

Informations générales : Le produit est stable.

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Informations générales : Pas de réactions dangereuses lorsque le produit est stocké et manipulé conformément aux instructions.

### **10.4 Circonstances à éviter**

Informations générales : Protéger des températures négatives, et des fortes chaleurs.

### **10.5 Matériaux incompatibles**

Informations générales : Aucun

### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Informations générales : La décomposition thermique est fortement dépendante des conditions extérieures. Un mélange complexe de solides, de liquides et de gaz dans l'air, y compris le dioxyde de carbone, le monoxyde de carbone et d'autres composés organiques, est formé lorsque cette matière est brûlée ou décomposée par la chaleur ou l'oxydation.

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II – Allemagne

## **DONNEES DE SECURITE**

Dispersion „invisible“ de pigments verts

Code du produit : **337005-06885**

Version : **3**

Date de révision : **21.05.2013.**

Date d'impression : **21.05.2013.**

### **PARAGRAPHE 11 : Données toxicologiques**

#### **11.1 Données relatives aux effets toxicologiques**

##### **Informations générales**

Les données toxicologiques spécifiques au produit ne sont pas connues.

##### **Toxicité aiguë**

Nom du produit / Ingrédients	Résultat	Espèces	Doses	Exposition
Sulfonate de sodium et de butylnaphtalène	LD50 Oral	Rats	5000 mg/kg	-

Estimation de la toxicité aiguë

Mode d'action

Non disponible.

##### **Reizung/Verätzung**

Evaluation : non renseigné

##### **Substance sensibilisatrice**

Evaluation : non renseigné

##### **Mutagénicité**

Evaluation : non renseigné

##### **Cancérogénicité**

Evaluation : non renseigné

##### **Toxicité pour la reproduction**

Evaluation : non renseigné

##### **Téatogénicité**

Evaluation : non renseigné

##### **Toxicité spécifique d'organes cibles lors d'une exposition unique**

Nom du produit / Ingrédients	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Sulfonate de sodium et de butylnaphtalène	Catégorie 3	Sans objet	Irritation des voies respiratoires

##### **Toxicité spécifique d'organes cibles en cas d'exposition répétée**

Evaluation : non renseigné

##### **Risque d'aspiration**

Evaluation : non renseigné

##### **Effets chroniques possibles sur la santé**

Evaluation : non renseigné

## PARAGRAPHE 12 : Informations relatives à l'environnement

### 12.1 Toxicité

#### Informations générales

Les données écotoxicologiques spécifiques au produit sont inconnues. Empêcher la pénétration dans le sol, l'eau et les canalisations.

Nom du produit / Ingrédients	Résultat	Espèces	Exposition
Sulfonate de sodium et de butylnaphtalène	LC50 >100 mg/l	Poisson	96 heures

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Evaluation : non renseigné

### 12.3 Potentiel de bio-accumulation

Nom du produit / Ingrédients	LogP <sub>ow</sub>	BCF	Potentiel
Sulfonate de sodium et de butylnaphtalène	-	1,513561248	Faible

### 12.4 Mobilité dans le sol



Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II – Allemagne

## **DONNEES DE SECURITE**

Dispersion „invisible“ de pigments verts

Code du produit : **337005-06885**

Version : **3**

Date de révision : **21.05.2013.**

Date d'impression : **21.05.2013.**

Coefficient de répartition sol/ : Non renseigné

Eau (KOC)

### **12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB**

PTB : Non renseigné

vPvB : Non renseigné

**12.6 Autres effets négatifs : Aucun effet spécial ou danger connu.**

## **PARAGRAPHE 13 : Indications relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthode de traitement des déchets**

Produit

Méthodes d'élimination : La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Les récipients et revêtements vides peuvent contenir des résidus de produits. Les déchets et contenants doivent être éliminés de manière sûre. Éliminez les produits excédentaires et non recyclable par l'intermédiaire d'une société de gestion des déchets reconnue. Il est possible de procéder à une incinération dans une usine d'incinération appropriée. L'élimination de ce produit, de ses solutions et de ses sous-produits doit être effectuée à tout moment conformément aux exigences de protection de l'environnement et les lois sur l'élimination des déchets et les exigences des autorités locales.

Emballage

Méthodes d'élimination : La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Les déchets d'emballage doivent être recyclés. L'incinération ou un dépôt en déchetterie ne doivent être envisagées que si le recyclage n'est pas possible.

## **PARAGRAPHE 14 : Informations relatives au transport**

### **Informations générales**

Le produit n'est pas soumis aux réglementations nationales et internationales en matière de transport routier, ferroviaire, maritime et aérien ;

## **PARAGRAPHE 15 : Législation**

### **15.1 Réglementation en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement / réglementation légale spécifique à la substance ou au mélange**

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Substances extrêmement préoccupantes

Les substances qui figurent sur la "liste candidate des substances extrêmement préoccupantes

(SVHC) pour autorisation" de l'EChA ne sont pas des composants intentionnels de ce produit. Il ne

faut donc pas s'attendre à ce que ces substances soient contenues dans le produit en quantités de  $\geq 0,1\%$ .

Annexe XVII - Restrictions à la commercialisation et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et produits dangereux

Sans objet

Réglementations nationales

Classification de danger pour l'eau : 2 Annexe no. 4

### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Ce produit contient des substances pour lesquelles des évaluations de substances sont encore nécessaires.

## **PARAGRAPHE 16 : Autres informations**

Indique les informations qui ont changé depuis la dernière version.

Abréviations et acronymes : ATE = toxicité aiguë estimée

CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage [Règlement (CE) n 1272/2008]

DNEL = Limite dérivée sans effet

Phrase EUH = déclaration de danger spécifique CLP

PNEC = Concentration estimée sans effet

RRN = numéro d'enregistrement REACH

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II – Allemagne

## **DONNEES DE SECURITE**

Dispersion „invisible“ de pigments verts

Code du produit : **337005-06885**

Date de révision :

Date d'impression : **21.05.2013.**

Texte intégral de l'abréviation H-phrases : H315 Provoque une irritation de la peau.

H319 Provoque une grave irritation des yeux.

H335 Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Texte intégral des classifications [CLP/GHS] : Eye Irrit. 2, H319 LESIONS OCULAIRES GRAVES / NETTOYAGE DES YEUX - Catégorie 2

Skin Irrit. 2, H315 effet corrosif/irritant sur la peau - catégorie 2

STOT SE 3, H335 TOXICITÉ ORGANIQUE CIBLE SPÉCIFIQUE (EXPOSITION UNIQUE) [irritation des voies respiratoires] -

Catégorie 3

Texte intégral des abréviations R : R36/37/38- Irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau.

Texte intégral des classifications : Xi - Irritant

[DSD/DPD]

### **Note à l'attention du lecteur**

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience. La fiche de données de sécurité décrit les produits en fonction des règles de sécurité. Les informations n'ont pas la qualité de garanties.